## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE:** En application de l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2023, il sera procédé à une enquête publique conjointe préalable :

- À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) DES TRAVAUX DE CRÉATION D'UN CHEMIN D'ACCÈS ENTRE LA SORTIE DU PARC DÉPARTEMENTAL DES COURTILS DES MAUVES ET LA RUE DE LA BATISSIÈRE, SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE,
- À LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, EN VUE DE L'IDENTIFICATION DES PARCELLES, DE LA RECHERCHE DES PROPRIÉTAIRES, DES TITULAIRES DE DROITS RÉELS ET AUTRES INTÉRESSÉS (ENQUÊTE PARCELLAIRE).

LE SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EST FIXÉ À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE. LE PÉRIMÈTRE DE CETTE ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNE UNIQUEMENT LE TERRITOIRE DE CETTE COMMUNE.

**DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE :** VINGT-ET-UN JOURS CONSÉCUTIFS, DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 À PARTIR DE 9H30 JUSQU'AU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 À 17H30 INCLUS.

LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONSTITUÉ PAR LA COMMUNE DE MEUNG-SUR-LOIRE, COMPRENANT NOTAMMENT LA DÉLIBÉRATION DE SON CONSEIL MUNICIPAL ET LES PLANS DES TERRAINS NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DUDIT PROJET, SERA DÉPOSÉ, SUR SUPPORTS PAPIER ET NUMÉRIQUE, EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE (32 RUE DU GÉNÉRAL-DE-GAULLE, 45130 MEUNG-SUR-LOIRE), OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE AUX JOURS ET HEURES HABITUELS D'OUVERTURE DES BUREAUX CI-APRÈS :

- LE LUNDI: 9H00 à 12H30 ET 13H30 à 18H00,
- LE MARDI: 14H00 à 17H30,
- DU MERCREDI AU VENDREDI : 9H00 à 12H30 ET 14H00 à 17H30,
- UN SAMEDI SUR DEUX, ET NOTAMMENT LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 : 9H00 à 12H00.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours Ce dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-en-cours

LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : AFIN DE RECEVOIR LES OBSERVATIONS DU PUBLIC, M. DANIEL MELCZER, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS, SIÉGERA LES JOURS ET HEURES SUIVANTS À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE :

- LE VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023 DE 9H30 À 12H30,
- LE SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2023 DE 9HOO À 12HOO,
- LE JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023 DE 14H30 À 17H30.
- M. MICHEL BADAIRE EST DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUPPLÉANT PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLEANS POUR CONDUIRE LADITE ENQUÊTE PUBLIQUE EN CAS D'EMPÊCHEMENT DE M. MELCZER.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra également formuler ses observations et propositions :

- SUR LE REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERT À CET EFFET, PARAPHÉ PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET DÉPOSÉ EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE;
- PAR COURRIER POSTAL, À L'ATTENTION DE M. LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, ADRESSÉ À LA MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE AFIN QU'ELLES SOIENT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉPOSÉ DANS CETTE MAIRIE ;
- PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE DE MESSAGERIE SUIVANTE : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « Parc des Courtils des Mauves à MEUNG-SUR-LOIRE ».

LES OBSERVATIONS FORMULÉES PAR LE PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT PUBLIÉES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, EN MAIRIE DE MEUNG-SUR-LOIRE ET À LA PRÉFECTURE DU LOIRET (DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ, BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET DU CONSEIL JURIDIQUE) ET PUBLIÉS SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE LOIRET: https://www.loiret.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-consultations-du-public/Enquetes-closes

AU TERME DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET SERA L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER PAR ARRÊTÉ(S), AU VU DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR, SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DE CE PROJET ET SUR LA CESSIBILITÉ DES TERRAINS CONCERNÉS.